

AGS ASSURANCE  
29 AVENUE JOSEPH RAYBAUD  
06000 NICE  
TEL : 04 22 13 11 51  
Mail : contact@ags-assurance.fr

	M1	M2	M3	M4	M5
Limite d'âge à l'adhésion ▶	80 ans				65 ans
Questionnaire de santé et délai d'attente ▶	Aucun				

### HOSPITALISATION

• Frais de séjour - Forfait journalier	100%	125%	150%	200%	300%
• Honoraires, chirurgie, anesthésie	100%	125%	150%	200%	300%
• Chambre particulière **	50 € par jour	80 € par jour	110 € par jour	130 € par jour	150 € par jour
• Frais accompagnant (dans la limite de 15 jours par an)	15 € par jour	15 € par jour	20 € par jour	20 € par jour	20 € par jour
• Transport	100%	125%	150%	200%	300%
• Prime de naissance / adoption (si inscription du nouveau né)	•	150 €	180 €	200 €	220 €

### DENTAIRE

• Soins, inlay-core, onlay-core, prothèses, remboursés	100%	125%	150%	200%	250%
• Orthodontie remboursée / semestre	100%	125%	150%	200%	250%
• Forfait annuel prothèses et orthodontie non remboursées par le RO, implants dentaires, parodontologie	•	100 € par an	150 € par an	200 € par an	250 € par an
• Plafond Dentaire pour l'ensemble du poste, par an et par assuré 1ère et 2ème année années suivantes	• •	• •	800 € 1 600 €	800 € 1 800 €	1 000 € 2 000 €

### OPTIQUE

• Verres, montures, lentilles remboursés par le RO	100%	125%	150%	200%	250%
• + Forfait optique : montures, verres, lentilles remboursés ou non par le RO et opération de la myopie	80 € par an	100 € par an	130 € par an	150 € par an	200 € par an
• Bonus : Si pas d'utilisation du forfait optique au cours de l'année précédente	Majoration de 50 % du forfait optique :				
	+ 40 € par an	+ 50 € par an	+ 65 € par an	+ 75 € par an	+ 100 € par an
• + Forfait supplémentaire : verres multifocaux et progressifs	•	•	+ 50 € par an	+ 50 € par an	+ 80 € par an

### MÉDECINE COURANTE

• Consultations et visites généralistes, spécialistes	100%	125%	150%	200%	250%
• Auxiliaires médicaux, laboratoire, radiologie, actes techniques médicaux					

### MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE

• Consultations : ostéopathes, Chiropracteurs, Homéopathes, Diététiciens, Sophrologues, Pédicures, Podologues, Sexologues (maximum 30 € par consultation dans la limite du forfait)	•	90 € par an	120 € par an	150 € par an	180 € par an
---	---	-------------	--------------	--------------	--------------

### PHARMACIE

• Médicaments et homéopathie remboursés par le RO	100%	100%	100%	100%	100%
---	------	------	------	------	------

### PRÉVENTION

• Rendez-vous pharmaceutique auprès des partenaires Carte Blanche	remboursement d'un rendez-vous de 10 € par an				
• Forfait prévention <sup>(1)</sup> : médicaments et actes prescrits, non remboursés par le RO	50 % des dépenses réelles dans la limite de :				
	100 € par an	100 € par an	150 € par an	150 € par an	150 € par an

### APPAREILLAGE (HORS DENTAIRE)

• Appareillage, orthopédie, prothèses auditives	100%	125%	150%	200%	300%
---	------	------	------	------	------

### CURE THERMALE

• Cures thermales remboursées par le RO	100%	125%	150%	200%	300%
• + Forfait cures thermales remboursées par le RO	•	100 € par an	150 € par an	200 € par an	250 € par an

### ALLOCATION OBSEQUES

• Allocation obsèques, assuré de moins de 65 ans	500 €	500 €	500 €	700 €	700 €
--	-------	-------	-------	-------	-------

### SERVICES

• CEGEMA Assistance 24h/24 & 7j/7	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
• Prise en charge MONACO (selon accords avec hôpitaux, cliniques, opticiens, dentistes)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
• Télétransmission des décomptes avec le RO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
• Espace personnel Internet	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

### Encore plus de confort avec les 2 renforts MAXIMA MONACO

#### RENFORT A BIEN-ÊTRE

Toutes formules

Médecine courante	▶	+ 25 %
Médecine complémentaire	▶	+ 50 euros par an
Forfait Automédication <sup>(2)</sup> : 50% des dépenses réelles dans la limite de	▶	60 euros par an
Le remboursement de la chambre particulière	▶	+ 30 euros par jour

#### RENFORT B OPTIQUE & DENTAIRE

Toutes formules

Optique	▶	+ 50 euros par an
Bonus si aucun remboursement optique effectué l'année précédente	▶	+ 25 euros par an
Dentaire	▶	+ 50 %

#### TOUTES LES INFORMATIONS UTILES EN PAGES 6 ET 7 :

<sup>(2)</sup> **Forfait automédication** (remboursement des médicaments non pris en charge par le Régime Obligatoire et non prescrits) : Allergies, douleurs et migraines, toux et mal de gorge, brûlure d'estomac, constipation, diarrhée, jambes lourdes, crise hémorroïdaire et mycoses vaginales).



#### Forfait Prévention :

Dépistage de l'ostéoporose, du cancer du colon, du cancer du col de l'utérus, des infections génitales par le Chlamydiae trachomatis, de la polyarthrite rhumatoïde, veinotoniques, médicaments anti-grippaux, substituts nicotiniques, vaccins recommandés aux voyageurs, antipaludéens, vaccins contre le Papilloma virus, la varicelle, le pneumocoque, gastro-entérites pour les enfants, oméga 3, curetage sous gingival, pose de vernis fluoré et dentifrice au statut de médicament, pose et dépose du holter tensionnel, bas de contention.

(1) et (2) voir ci-dessus et en pages 6 & 7

Les forfaits sont payables une fois par an et par bénéficiaire.

Les remboursements en page 37 et ci-dessus sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement du régime obligatoire, (en secteur non conventionné les remboursements sont exprimés en pourcentage du tarif de convention) dans la limite des frais réellement engagés et comprennent le remboursement du RO.

RO : Régime Obligatoire

\*\* En secteur non conventionné la chambre particulière est limitée à 50 euros par jour.